

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
07 Août 2019

Secrétaire de Séance : DELIOT Jean-Luc

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf :

Monsieur Laurent FUMEY non excusé.

~~~~~

**1. Local sieste :**

Proposition de mission d'architecte : Monsieur Serge ROUX – Architecte DPLG – 39100 DOLE.

Afin de gagner un maximum de surface le maire à proposer le déplacement du local chaufferie, coût de ces travaux 3.374,26 € TTC.

Coût estimatif (avant étude de marché) 70.000,00 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal et autorise Monsieur le Maire à poursuivre le dossier.

**2. Concession MAITREJEAN :**

Suite à la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer gracieusement une concession à la famille MAITREJEAN, le conseil accepte à l'unanimité.

Accord à l'unanimité du conseil municipal et autorise Monsieur le Maire à poursuivre le dossier.

**3. SATE (service assistance technique dans le domaine de l'eau):**

Le département propose une assistance technique concernant l'assainissement, le conseil municipal décide d'y adhérer pour un coût de 0,30 € par habitant soit un total de 104,10 € par an.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le département.

**4. TAM (taxe d'aménagement) :**

La délibération du 16-11-2018 ayant été refusée par la préfecture en raison d'un taux différent concernant les habitations et les piscines, une nouvelle délibération a été prise avec un taux unique de 4 %.

Vote : - 2 voix contre la taxe d'aménagement,

- 2 voix pour un taux à 3 %,

- 6 voix pour un taux à 4 %.

**5. Indemnité trésorier :**

Comme chaque année une indemnité de gestion est à payer au comptable public (Madame OUDOT) suite à sa mutation au 31 Août 2019, ce taux d'indemnité (100 %) est calculé sur 240 jours de gestion, soit 258,99 € brut + 30,49 € pour indemnité de budget.

Accord à l'unanimité des présents.

Le Maire  
Pascal DUGOURD